

Séance du 3 Mai 2011

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 10
- absents : 03
- exclus : 0

L'an deux mil onze, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric ROULON, Maire.

Etaient présents : MMmes ROULON. GATIEN. DESIRE. CHERY. BRETEAU. BUISSERET BURON. NAVARRE.

Absents (excusés) MMme POLISSET (a donné procuration à M. NAVARRE). GOUSPILLAS. DAGUET (a donné procuration à M. BURON).

Date de convocation

26 Avril 2011

Date d'affichage

M. Pascal BURON a été nommé Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu de séance du 5 Avril 2011 : approbation
2. Demande de subvention auprès du SMPV : autorisation
3. Travaux et acquisitions 2011 : approbation des devis
4. Souscription d'un emprunt : décision
5. Demandes de subventions : décision
6. Participation Ecole primaire de Montoire : décision
7. Offre d'achat d'une partie d'un chemin communal : décision
8. Informations et questions diverses

APPROBATION DU
COMPTE-RENDU DE
LA SEANCE DU
5 AVRIL 2011.

Après avoir demandé s'il y avait des observations à formuler, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 Avril 2011..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu.

2011.20

AIDE AU
DIAGNOSTIC
ENERGETIQUE
PAR LE SYNDICAT
MIXTE DU PAYS
VENDOMOIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut obtenir du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, un diagnostic énergétique gratuit dans le cadre de la réhabilitation du logement de l'Ecole maternelle.

Monsieur le Maire propose donc de constituer un dossier de demande pour ce logement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de constituer un dossier de demande pour le logement de l'Ecole maternelle,
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2011 21

INVESTISSEMENT
DEVIS RETENUS
POUR LA
REHABILITATION
DU LOGEMENT DE
L ECOLE MATERNELLE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de la Commune, la réhabilitation du logement de l'Ecole maternelle.

Il présente les devis que la Commission des bâtiments chargée du dossier a sollicités auprès des artisans locaux :

MENUISERIE : Gilles STOCKY pour 4 293.00 € T.T.C. mais non complet (manque porte tierce)

. Pascal CHAUMONTEL pour 4 957.42 € T.T.C.

MACONNERIE : David VALLEE pour 1 710.28 € T.T.C.

Les entreprises PICHOT et RABOT n'ont pas répondu.

ESCALIER EXTERIEUR : SARL CATROUX pour 5 174.31 € T.T.C.

ID CONSTRUCTIONS ne faisant plus ce type de produit.

CHAUFFAGE – PLOMBERIE : SARL CHENEAU André pour 10147.00 € T.T.C. mais non complet (manque 3 postes)

Daniel BOULAY pour 10 332.12 € T.T.C.

SARL Yannick YOLLIN pour 13 034.55 € T.T.C.

ELECTRICITE : SARL CHENEAU André pour 5 706.65 € T.T.C.

Daniel BOULAY pour 5 693.56 € T.T.C.

SARL Yannick YOLLIN pour 8 262.71 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir les devis suivants :

MENUISERIE : Pascal CHAUMONTEL pour un montant de 4 957.42 € T.T.C.

MACONNERIE : David VALLEE pour un montant de 1 710.28 € T.T.C.

ESCALIER EXTERIEUR : SARL CATROUX pour un montant de 5 174.31 € T.T.C.

CHAUFFAGE – PLOMBERIE : Daniel BOULAY pour un montant de 10 332.12 € T.T.C.

ELECTRICITE : Daniel BOULAY pour 5 693.56 € T.T.C.

- autorise le Maire à signer tous les devis retenus.

2011.22

INVESTISSEMENT
DEVIS RETENU
POUR LA POSE
D'UN REVETEMENT
DE SOL DANS LE
PREAU DE L ECOLE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de la Commune, la pose d'un revêtement de sol dans le préau de l'école.

Il présente les devis que la Commission des bâtiments chargée du dossier a sollicités auprès des artisans locaux :

MONTOIRE DECORS pour 2 499.21 € T.T.C.

CHERY Mathieu pour 2 209.02 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de M. CHERY Mathieu d'un montant de 2 209.02 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer le devis retenu.

2011.23

INVESTISSEMENT
DEVIS RETENU
POUR LA POSE DE
FAÏENCE DE LA
CUISINE DE LA SALLE
DES FETES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de la Commune, la pose de faïence de la salle de réchauffe de la Salle des fêtes dite cuisine.

Il présente les devis que la Commission des bâtiments chargée du dossier a sollicités auprès des artisans locaux :

SARL COTTENCEAU pour 1 223.51 € T.T.C.

Freddy GUILLON pour 1 362.60 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de la SARL COTTENCEAU pour un montant de 1 223.51 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer le devis retenu.

2011.24

REPLACEMENT
DU PHOTOCOPIEUR
DE LA MAIRIE :
CONTRAT DE
LOCATION RETENU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu en séance du 3 Mars 2011 lors des orientations budgétaires de la Commune, le remplacement du photocopieur de la Mairie en souscrivant un contrat de location.

Il précise qu'actuellement un contrat de maintenance lie la Commune de Saint-Arnoult à la Société TOSHIBA pour l'Ecole et la Mairie.

Il donne lecture des propositions de contrat de location des Sociétés BUREAUTIQUE 41 et TOSHIBA REGION CENTRE qui sont sensiblement identiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de la Société TOSHIBA REGION CENTRE pour la continuité du service,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

2011.25

INVESTISSEMENT
DEVIS RETENU
POUR LA
REALISATION DE
DE TRAVAUX DE
VOIRIE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de la Commune, la réalisation de travaux de voirie (renforcement de chaussées).

Il présente les devis que la Commission de voirie chargée du dossier a sollicités :

COLLAS CENTRE OUEST pour 20 723.30 € T.T.C.

SACER ATLANTIQUE pour 23 236.79 € T.T.C.

ENTREPRISE LEFEVRE pour 26 435.52 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de l'Entreprise COLLAS CENTRE OUEST pour un montant de 20 723.30 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer le devis retenu.

2011.26

CIMETIERE :
DEVIS RETENU
POUR LA
REALISATION D'UN
OSSUAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de la Commune, la réalisation d'un ossuaire au cimetière.

Il présente les devis que la Commission Environnement chargée du dossier a sollicités :

SARL MAISON DUPUY pour 1 550.00 € T.T.C.

SARL PH PICARD - SARRADIN pour 1 571.08 € T.T.C.

POMPES FUNEBRES GENERALES pour 1 150.00 € T.T.C.

Au vu des conceptions proposées, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de la SARL PH PICARD – SARRADIN pour un montant de 1 571.08 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer le devis retenu.

2011.27

ACQUISITIONS POUR
L'AMENAGEMENT
DE L'AIRE DE LOISIRS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de la Commune, l'acquisition de mobilier et de jeux de plein air.

Il présente les propositions émises par la Commission Environnement chargée du dossier, après consultation des catalogues de différents fournisseurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition de :
 - 3 bancs en plastique recyclé
 - 3 tables de pique-nique
 - 1 jeu d'enfant (ressort)
- autorise le Maire à signer le bon de commande qui s'élève à la somme de 3 558.10 € T.T.C.

2011.28

EMPRUNT DE 30 000 €
AUPRES DE LA BANQUE
POPULAIRE VAL DE
FRANCE POUR LE
FINANCEMENT DES
TRAVAUX DE
REHABILITATION DU
LOGEMENT DE L'ECOLE.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 5 Avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt afin de couvrir les frais de réhabilitation du logement de l'école maternelle.

Il précise qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 30 000 € (trente mille euros), somme inscrite au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions recueillies auprès de quatre établissements bancaires (Crédit Agricole Val de France, Caisse d'Epargne Loire-Centre, Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre, Banque Populaire Val de France).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de financement de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE aux conditions suivantes :
 - Montant : 30 000 € (trente mille euros)
 - Durée : 10 ans
 - Objet du prêt : financement des investissements
 - Taux fixe non révisable de 3.31 %
 - Pas de frais de dossier et de souscription de parts sociales
 - Périodicité : trimestrielle
 - Les intérêts sont calculés sur les sommes débloquées et l'amortissement du capital sur le montant emprunté.
 - Remboursement anticipé possible à tout moment avec pénalités de 1.5 % du capital restant du.
 - prend l'engagement au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
 - confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2011.29

DEMANDES DE
SUBVENTIONS
COMMUNALES 2011.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues depuis le vote effectué en séance du 3 Mars 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accorder de subventions aux associations suivantes :

- Association de Gymnastique Volontaire l'Avenir de Montoire-sur-le-Loir
- Association d'Accueil et de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD)
- Association Alzheimer 41

2011.30

PARTICIPATION
AUX FRAIS DE
SCOLARITE
DEMANDEE PAR
LE SIVS DU SECTEUR
DE MONTOIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Secteur de Montoire-sur-le-Loir, en date du 12 Avril 2011, relatif à une demande de participation financière de la Commune de Saint-Arnoult aux frais de scolarité d'un enfant de Saint-Arnoult présent en Classe d'intégration à l'école élémentaire Pasteur.

Monsieur le Maire informe que la loi du 13 Août 2004 a effectivement rendu obligatoire la participation financière de la Commune de résidence à la Commune d'accueil et que la loi n°83-663 du 22 Juillet 1983 précise les cas dans lesquels la participation est due.

Il précise que dans le cas d'une Commune qui dispose d'une école élémentaire ou maternelle dont la capacité d'accueil permet la scolarisation de tous les enfants domiciliés dans la Commune, celle-ci n'est tenue de participer financièrement aux charges de l'école située sur le territoire d'une autre Commune que si le maire, consulté par la Commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation hors de sa Commune ; en l'absence d'accord du maire, la Commune d'accueil peut soit refuser d'inscrire les enfants concernés, soit accepter de les inscrire, mais dans ce cas, elle supporte seule la charge financière correspondante.

Il précise également qu'à ce sujet aucune consultation et aucun accord préalable n'a été requis par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Secteur de Montoire-sur-le-Loir, la Commune ignorant qu'un enfant de Saint-Arnoult était scolarisé dans cette structure.

Au vu des précisions énoncées, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas effectuer le règlement de la somme de 709.40 € correspondant à la participation imposée.

2011.31

OFFRE D'ACHAT
D'UNE PARTIE
D'UN CHEMIN
COMMUNAL AU
LIEU-DIT « LES
CARRIERES »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame Anne-Marie DURAND, en date du 18 Avril 2011, relatif à l'offre d'acquisition de la partie du chemin communal situé entre deux parcelles lui appartenant au lieu-dit « Les Carrieres ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Montoire-sur-le-Loir va prochainement engager les travaux de raccordement de la Commune à l'Assainissement Collectif.

Il précise donc que dans le cadre d'une seconde tranche, le projet du Syndicat envisage d'effectuer le raccordement de ce secteur et ceux du Côteau de la Herse et de La Roche par ce chemin.

Au vu de la situation au regard de l'Assainissement collectif, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide pas répondre favorablement à cette requête.

DIVERS :

BATIMENTS :

Le Conseil Municipal est informé que les devis concernant les travaux d'isolation (SARL COTTENCEAU, Entreprise DESHAYES, Entreprise GUILLON) ne seront étudiés et éventuellement révisés qu'après la réalisation du diagnostic énergétique.

VOIRIE :

Le Conseil Municipal est informé que les travaux retenus concernent les secteurs de La Charmille, La Romerie, La Nibellerie, La Cour du bois et La Roche et que le renforcement (bétonnage) d'une partie du chemin communal contournant la maison de M. Gérard NAVARRE est reportée à une date ultérieure suite à un désaccord avec l'intéressé. Le béton a été employé sur la route de Lavardin.

ENVIRONNEMENT :

Les membres de la Commission expriment leur mécontentement quant à l'absence de consultation lors de l'implantation du terrain de boules dont le terrassement vient d'être effectué par l'Entreprise David VALLEE.

PLU DE SASNIERES :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Sasnières en date du 11 Mars 2011 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme.

CARTE COMMUNALE DE PRUNAY CASSEREAU :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 23 Avril 2011 de la Mairie de Prunay-Cassereau relatif à l'approbation de leur carte communale (délibération du 17 février 2011, arrêté préfectoral n°2011.101.0013 du 11 Avril 2011).

RENCONTRE DES SAINT-ARNOULT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de la prochaine rencontre des Saint-Arnoult prévue le Dimanche 3 Juillet 2011 à SAINT-ARNOULT (Calvados).

FAMILLE D'ACCUEIL : Le Conseil Municipal est informé que l'Association CEI-Centre d'Echanges Internationaux recherche des familles pour accueillir de jeunes étrangers qui viennent en Collèges ou en Lycées français pour apprendre la langue et découvrir la culture française.

CEREMONIE DU 8 MAI :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme (11H15 Rassemblement devant la Mairie, 11H30 Dépôt de gerbes au Monument aux morts. Vin d'Honneur).

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire pour cette année et charge la Commission des Fêtes de l'organisation.

RISQUES DE FEUX DE VEGETATION :

Le Conseil Municipal prend connaissance du mail de la Préfecture de Loir-et-Cher qui charge les élus de prendre toutes les mesures d'information du public, de prévention et de surveillance propres à éviter les dépôts de feu du fait de la sécheresse.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Monsieur le Maire expose les principales lignes du projet qui devra être soumis à l'avis du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance. Il précise que le dossier est consultable en mairie.

REUNIONS PROGRAMMEES :

Le Conseil Municipal prend connaissance des réunions suivantes :

Commission Voirie : Jeudi 12 Mai 2011 à 9 H.

Commission Environnement : Lundi 9 Mai 2011 à 19 H sur le terrain afin de déterminer l'emplacement les tables, bancs et jeux de l'aire de loisirs.

CCAS : Jeudi 26 Mai 2011 à 19H.

SEANCE LEVEE A 22 h 50